

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme LADJOUAN Mariam

Modérateur : M. DAVID Jean-Paul

### 15/100 EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°1 – fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2015 ci-après :

<b><u>BUDGET GENERAL</u></b>							
<b><u>DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2015</u></b>							
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>							
<b><u>DEPENSES :</u></b>							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2015	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
65	523	6574	SOCIAL	Subvention Association Saint Vincent de Paul	2 890,00 €	2 000,00 €	4 890,00 €
022		022	FINANCES	Dépenses imprévues	235 875,76 €	-4 671,00 €	231 204,76 €
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :</b>							<b>-2 671,00 €</b>
<b><u>RECETTES :</u></b>							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2015	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM
74	01	7411	FINANCES	Dotation forfaitaire (DGF)	4 700 842,00 €	-2 671,00 €	4 698 171,00 €
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement :</b>							<b>-2 671,00 €</b>
<b>Solde de la décision modificative n° 1 - Fonctionnement Budget Général:</b>							<b>0,00 €</b>

### 15/101 EXERCICE 2015 – APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE – ZAC MULTISITES DU CENTRE-VILLE

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent),

Approuve le bilan de clôture de la ZAC Multisites du Centre-Ville présenté par la SAIEM de Nogent-sur-Marne en sa qualité d'aménageur.

Prend acte du CRAC de clôture de la ZAC Multisites du Centre-Ville et de l'aménagement de l'îlot Sainte Anne.

Fixe la participation de la Commune au bilan déficitaire de l'opération d'aménagement de la ZAC Multisites du Centre-Ville à 952 070,51 €.

Accepte le versement d'un reliquat de TVA portant sur un montant de 14 022 € HT relatif aux travaux d'aménagement du Jeu de Paume au taux de 19,6 % soit 2 748 €.

Les crédits nécessaires au versement de la participation sont inscrits au budget de l'exercice 2015, Chap.67 – 6748.

Donne quitus à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) de Nogent-sur-Marne de sa mission d'aménageur de la ZAC Multisites du Centre-Ville et de l'îlot Sainte Anne.

---

**15/102 EXERCICE 2015 – REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la prise en charge par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne de la contribution 2015 au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour un montant de 2 084 243 €.

---

**15/103 EXERCICE 2015 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS VAL DE MARNAIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adhère à l'association des Amis Val de marnais du musée de la résistance nationale.

Accepte le montant de l'adhésion à l'association des Amis Val de marnais du musée de la résistance nationale fixé à 85 €.

**M. Sébastien EYCHENNE** est désigné comme représentant de la Ville de Nogent sur marne appelé à siéger au sein de l'association des Amis Val de marnais du musée de la résistance nationale

**15/104 ADHESION A LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES » VISEE A L'ARTICLE 6 BIS DES STATUTS DU SIPPAREC**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adhère à la compétence « Développement des Energies Renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition des installations photovoltaïques de la crèche du Moulin de Beauté et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

---

**15/105 CREATION DU "STADIUM CHRISTIAN MAUDRY" – COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres du jury de concours.

Procède à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à siéger au sein du jury pour le choix du groupement de conception-réalisation du Stadium Christian MAUDRY.

Les membres élus du jury de concours constitué dans le cadre du projet de construction-réalisation du Stadium Christian MAUDRY sont les suivants :

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Jean-Paul DAVID Jean-Jacques PASTERNAK Gilles HAGEGE Véronique DELANNET Pascale MARTINEAU	Philippe SAHJAU Philippe PEREIRA Laurent BODIN Juliette LE RUYER Michel DENISART

**15/106 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU "PARKING D'INTERET REGIONAL" DU POLE RER A (NUMEROS DE PARCELLES R72 POUR 1688 M<sup>2</sup> ET R42 POUR 163 M<sup>2</sup>)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide au regard de sa désaffectation, de déclasser du domaine public communal le « parking d'intérêt régional » (parcelles R72 et R42) pour le faire passer dans le domaine privé de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

**15/107 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN ESPACE PUBLIC SUR LA GARE ROUTIERE ET L'AVENUE DE JOINVILLE (PARCELLE R37 POUR 232 M<sup>2</sup>)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide au regard de sa désaffectation, de déclasser du domaine public communal la parcelle R37 pour la faire passer dans le domaine privé de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

**15/108 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TRONÇON DE L'AVENUE WATTEAU (PARCELLE Y131 POUR 570 M<sup>2</sup>)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide au regard de sa désaffectation, de déclasser du domaine public communal la parcelle Y131 pour la faire passer dans le domaine privé de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à ce déclassement.

**15/109 ACQUISITION DU « VOLUME SOUS LE PONT DE L'AVENUE DE JOINVILLE » AU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (VOLUMES 2 & 3 DES SECTIONS R79 ET Y130)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'acheter au Département du Val de Marne, le « volume sous le pont de l'avenue de Joinville », volumes 2 & 3 des sections R79 et Y130, pour la somme de UN EURO (1 €).

Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'ensemble des actes afférents à cette acquisition.

Le montant de cette acquisition sera imputé sur le budget de l'exercice 2015.

Missionne l'Office Notarial de Nogent-sur-Marne, la « SCP Catherine CARELY – Vincent VIE – Xavier CALMET – Loïc GUEZ et Cyril TAILLANDIER Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne», pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

---

**15/110 AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE D'INTERVENIR DANS L'ENCEINTE DU PARKING DE SOUTIEN REGIONAL POUR LE DESAMIANTAGE DU BATIMENT**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'autoriser la Société Eiffage à intervenir dans le volume bâti du « Parking d'Intérêt Régional » propriété de la Commune, sur les parcelles R72 & R42, pour des travaux préalables à sa déconstruction de désamiantage et de curage.

Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette autorisation, et notamment la convention de mise à disposition du Parking de Soutien Régional et d'autorisation de réalisation de travaux de désamiantage et curage.

**15/111 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET MUNICIPALE : DECLARATION SANS SUITE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'abandonner la procédure de délégation de service public de la restauration scolaire, petite enfance et municipale approuvé par la délibération n°15/32 du 9 mars 2015 pour motif d'intérêt général, à savoir la réorganisation de la gestion du service de la restauration collective.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches subséquentes.

---

**15/112 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE – AVENANT N°9**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°9 à la convention pour la gestion et l'exploitation de la restauration scolaire et municipale conclue avec la Société Elixor Restauration Enseignement.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°9 susvisé.

---

**15/113 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PISCINE ET DU CENTRE DE REMISE EN FORME – AVENANT N°1**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'affermage pour la gestion et l'exploitation de la piscine et du centre de remise en forme conclue avec la Société Vert Marine.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 susvisé.

---

**15/114 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Six postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste de technicien à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15h05)
- Deux postes de rédacteur à temps complet
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'assistant socio éducatif principal à temps complet,
- Un poste de psychologue à temps non complet (24 heures)
- Deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un poste de gardien de police municipale.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
  - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (15h05),
  - Un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Deux postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - Un poste d'attaché principal à temps complet,
  - Un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet,
  - Un poste de psychologue à temps non complet (30 heures)
  - Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- 

**15/115 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET D'UN AGENT RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de mettre un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à disposition de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

Décide d'autoriser le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la marne une convention de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelable par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par la Communauté d'Agglomération de l'agent mis à disposition.

---

**15/116 APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DE PROMOTION ET D'ORGANISATION DES ETUDES SCOLAIRES (APOES)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention, annexée à la présente délibération, à passer avec l'Association de Promotion et d'Organisation des Etudes Scolaires (APOES).

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention.

---

**15/117 APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT ANDRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les conventions de financement, annexées à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint-André.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les dites conventions.

---

**15/118 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15-55 DU 09/04/2015 RELATIVE AU BAREME DES PRESTATIONS ACCUEILS DE LOISIRS ET CREATION DE NOUVELLES PRESTATIONS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le barème ci-dessous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

Tranche	Trimestriel	Atelier semi-autonome	Atelier semi-autonome Trimestriel	Atelier semi-autonome Trimestriel	Atelier semi-autonome Trimestriel
		1 atelier	2 ateliers	3 ateliers	4 ateliers
A	Inférieur à 167	3.15 €	6.25 €	9.40€	12.50€
B	De 167,01 à 259	3.15 €	6.25 €	9.40 €	12.50 €
C	De 259,01 à 442	3.15 €	6.25 €	9.40 €	12.50 €
D	De 442,01 à 656	6.25 €	12.50 €	18.75 €	25.00€
E	De 656,01 à 1006	6.25 €	12.50€	18.75€	25.00 €
F	De 1006,01 à 1500	6.25 €	12.50 €	18.75 €	25.00€
G	1500,01 et +	11.25 €	22.50 €	33.75 €	45.00 €

---

**15/119 SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent)

Autorise le maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial, annexée à la présente délibération, convention valable pour une durée de trois ans, soit de septembre 2015 à août 2018.

**15/120 ORGANISATION D'UNE JOURNEE A BRIARE DANS LE LOIRET EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'organiser une journée à Briare dans le Loiret en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le lundi 12 octobre 2015, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents, dont un payant.

Décide de demander une participation de 20 € par personne pour cette sortie prévue le lundi 12 octobre 2015.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue de la sortie

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

---

**15/121 ORGANISATION DE LA VISITE DE L'OPERA GARNIER ET DU MUSEE FRAGONARD EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'organiser une visite de l'Opéra Garnier et du musée Fragonard en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le mercredi 14 octobre 2015, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents payants.

Décide de demander une participation de 10 € par personne pour cette sortie prévue le mercredi 14 octobre 2015.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue de la sortie

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

---

**15/122 ORGANISATION D'UNE JOURNEE A PIERREFONDS DANS L'OISE EN FAVEUR DES SENIORS NOGENTAIS – SEMAINE BLEUE 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'organiser une journée à Pierrefonds dans l'Oise en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le jeudi 15 octobre 2015, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents, dont un payant.

Décide de demander une participation de 20 € par personne pour cette sortie prévue le jeudi 15 octobre 2015.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue de la sortie

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyage organisés par la Ville.

---

**15/123 MODIFICATION DU TARIF D'INSCRIPTION AU CENTRE NOGENTAIS D'INITIATION SPORTIVE ET DU REGLEMENT INTERIEUR – CREATION D'UN TARIF SENIORS ET D'UN TARIF TICKET SPORT**

Le conseil municipal à l'unanimité

Abroge le Règlement Intérieur actuel approuvé par délibération n° 15/16 du 10 février 2015.

Approuve le règlement intérieur ci-annexé du **Centre Nogentais d'Initiation Sportive**.

Approuve les tarifs d'inscription au CNIS comme suit :

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé nogentais) aux	Nouveaux Tarifs forfaitaires applicables	Aide possible Du CCAS
A	> à 167	55€	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	55€	
C	De 259.01 à 442	55€	
D	De 442.01 à 656	110€	



E	De 656.01 à 1006	110€	-
F	1006.01 à 1500	165€	-
G	1500.01 et plus	165€	-
	Non nogentais	250€	-

Et impute les recettes à la section de fonctionnement du budget du service Vie associative, sports et Citoyenneté au titre de l'exercice en cours.

Décide de créer les tarifs suivants pour les adhérents seniors :

DUREE	SENIORS MONTANT IMPOSABLE	SENIORS MONTANT NON IMPOSABLE	NON NOGENTAIS
1H	60 €	25 €	120€
2H	120 €	50 €	240€

Décide de faire bénéficier les seniors d'une séance d'initiation sportive gratuite de 2 heures, pendant chaque stage SMS, dans la limite de 12 places disponibles à chaque stage.

Décide la mise en place d'un tarif forfaitaire pour des séances d'initiations sportives spécifiques de 2 heures à des activités physiques et sportives de pleine nature, sous la forme d'un ticket sport :

DUREE	NOGENTAIS	NON NOGENTAIS
2H	15 €	30€

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

#### **15/124 ACCEPTATION D'UN DON DU MAGAZINE HEBDOMADAIRE, L'ILLUSTRATION**

Le conseil municipal à l'unanimité

Accepte la donation dont il s'agit, aux conditions énoncées dans le projet de convention annexé à la présente.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

#### **15/125 OPERATION "CŒUR DE VILLE" – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent)

Décide de procéder à la désignation de deux représentants de la Commune, un titulaire et un suppléant, amenés à siéger au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc constituée dans le cadre du groupement de commandes passé avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne pour la réalisation de l'opération cœur de ville parmi les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont désignés en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein de la Commission ad hoc :

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Jean-Jacques PASTERNAK	Anne France JACQUILLAT

---

**15/126 DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY POUR LE MARCHE DE CONCEPTION-  
REALISATION DE L'OPERATION « CŒUR DE VILLE »**

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent)

Autorise les membres de la Commission ad hoc, représentant la Commune au sein du groupement de commandes pour la réalisation de l'opération cœur de ville, à siéger au sein du jury que le coordonnateur du groupement a créé pour la passation du marché de conception réalisation.

Ainsi sont membres du jury :

<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Jean-Jacques PASTERNAK	Anne France JACQUILLAT

---

**15/127 DESIGNATION COMPLEMENTAIRE DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE**

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les membres du comité d'éthique.

Sont désignés comme **Conseillers Municipaux de l'opposition**, membres de ce comité :

- Laurent BODIN
- Philippe CUYAUBERE

A la suite d'un tirage au sort, sont désignés comme **Conseillers de quartier**, membres de ce comité :

- Pierre CHALLAN-BELVAL
- Marie-Odile FAURE
- Daniel LEMEUNIER

Décide de désigner comme **personnalités qualifiées**, membres de ce comité :

- **Maitre MATHONNET**
  - Un représentant de la préfecture, en charge du secteur de la vidéo protection.
- 

**15/128 PROJET DE LOI NOTRE : VŒU EN FAVEUR D'UNE INTERCOMMUNALITE DE PROJET LIBREMENT CHOISIE POUR RENFORCER L'EFFICACITE DES COMMUNES**

Le conseil municipal, par 31 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 5 abstentions dont 2 pouvoirs (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 1 voix contre (Alternative pour Nogent),

Approuve le vœu en faveur d'une intercommunalité de projet librement choisie pour renforcer l'efficacité des communes.

**VŒU :**

Réunis pour débattre des orientations et des dispositions contenues dans le projet de loi Notre à la veille d'une seconde lecture au Sénat, les Maires et les Présidents d'intercommunalité de France ont alerté sur les dérives répétées du texte et appelé à une libre organisation du bloc communal dans le respect des Communes et tenant compte de la réalité des territoires et de la situation économique, sociale et financière du pays.

Pour conforter cette démarche, les élus de la Commune de Nogent-sur-Marne émettent le vœu que soient prises en compte les mesures suivantes :

1 - Respecter les Communes et les Maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale en milieu urbain et périurbain, dans les banlieues ainsi que dans les zones rurales. Ils sont fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance 2020 qui marginaliserait les communes et leur maire.

Le pays n'a pas besoin d'un niveau de collectivité supplémentaire mais de confirmation de la proximité et plus de considération vis-à-vis des élus qui se dévouent au quotidien au service de tous nos concitoyens.

2 - Faire confiance aux élus pour déterminer les périmètres les plus cohérents des intercommunalités. Les élus refusent catégoriquement le seuil minimal imposé de 20 000 habitants, inadapté à la diversité des territoires et aux réalités locales.

Ils s'opposent à toute définition normée de l'intercommunalité et attendent de la loi qu'elle conforte la libre appréciation locale des futurs périmètres intercommunaux, dans le cadre d'une véritable concertation et selon un calendrier adapté à la nécessaire continuité de l'action publique.

3 - Conforter le principe de subsidiarité et les transferts volontaires de compétences. Opposés à de nouveaux transferts obligatoires de compétences (notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement) et au retrait de la notion d'intérêt communautaire, les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte de la maîtrise des dépenses publiques. Ils indiquent que l'extension des périmètres et l'intégration automatique concomitante des compétences sont irréalistes et entraîneront la paralysie de l'action locale et la fragilisation de nombreux services publics.

Ils dénoncent la doctrine selon laquelle l'enfermement dans un seul périmètre intercommunal pourrait répondre à l'exercice de toutes les politiques publiques avec efficacité, parce qu'il y a plusieurs bassins de vie en fonction des enjeux en cause (école, zones d'activités, hôpital...).

Ils rappellent que l'intercommunalité est l'émanation des communes et s'opposent donc à toutes mesures d'unification de la Dotation Globale de Fonctionnement ou des impôts « ménages » à l'échelon intercommunal qui seraient imposées aux communes contre leur volonté et qui les priveraient de leur autonomie financière.

#### 4 - Mutualiser efficacement.

Favorables au renforcement des mutualisations au sein du bloc communal ainsi qu'entre communes ou entre intercommunalités, les élus demandent des outils simples, efficaces et souples de partage de services car c'est une vraie réponse à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques

#### 5 - Stabiliser les règles pour avancer.

Les élus dénoncent le changement perpétuel des règles qui déstabilise les projets en cours. Ils refusent la remise en cause, moins d'une année après son adoption, des dispositions sur le transfert du PLU ou encore sur la définition de l'intérêt communautaire.

Enfin, les Maires et les Présidents d'intercommunalité de France alertent les parlementaires sur les dérives du projet de loi qui vise à effacer la commune et la proximité sans en mesurer les incidences sur la cohésion sociale du pays et la qualité des services aux habitants. Ils dénoncent également l'affirmation visant à faire croire qu'il y aurait des gains financiers avec cette vision très technocratique des territoires et demandent plus de liberté, de lucidité et de pragmatisme dans les dispositions votées.

En revanche, il faut faire confiance au sens de la responsabilité des élus locaux, qui sont pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale et lutter contre les fractures de notre société dans un cadre financier contraint.

---

### **15/129 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 15-145 du 7 mai 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Mandarine, domiciliée 10-18 quartier Grand Parc à Hérouville-Saint-Clair (14200), pour la présentation devant les enfants de la structure multi-accueil La Farandole du spectacle « *bal miniature* », le 27 juin 2015, le prix de cette prestation étant de 930 € TTC.

N° 15-146 du 7 mai 2015 : PASSATION d'un avenant au marché - confiant une mission de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet APC et de la société AB Environnement pour des travaux de surélévation du bâtiment de la Maison des Associations située ru Jean Monnet - ,fixant le coût prévisionnel de réalisation des travaux à 800 000 € HT et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 84 000 € HT (100 800 € TTC).

N° 15-147 du 11 mai 2015 : APPROBATION du contrat à intervenir avec l'association Mère Deny's Family domiciliée BP 82 à Castanet-Tolosan (31320) pour une représentation du spectacle « *Musiques du Monde* » devant les enfants de la structure multi-accueil Tout en Couleur, le 12 juin 2015, le prix de cette prestation s'élevant à 570 € TTC.

N° 15-148 du 11 mai 2015 : APPROBATION d'un avenant n° 3 prolongeant de trois mois la convention signée le 20 novembre 2013 pour la mise à disposition à titre gratuit, au profit de la crèche parentale « les petits canotiers », de locaux situés Espace Victor Baltard, dans l'attente de la fin des travaux de rénovation de ses locaux situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 15-149 du 18 mai 2015 : APPROBATION du contrat à intervenir avec l'association Mère Deny's Family domiciliée BP 82 à Castanet-Tolosan (31320) pour une représentation du spectacle « *L'arbre de Nouky* » devant les enfants de la structure multi-accueil Tout en Couleur, le 10 décembre 2015, le prix de cette prestation étant de 350 € TTC.

N° 15-150 du 18 mai 2015 : RÉALISATION auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France sise 26-28 rue Neuve Tolbiac à Paris (75633) d'un emprunt d'1 500 000 €, destiné à financer les investissements de l'année 2015, la durée de la période d'amortissement étant de 15 ans et le taux d'intérêt fixe annuel de 1,40 %.

N° 15-151 du 20 mai 2015 : PASSATION d'un marché avec la société ALIZE-SFL sise 4 rue Charles Christofle à Saint-Denis (93200) pour la fourniture d'ouvrages scolaires destinés aux écoles préélémentaires et élémentaires de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 15-152 du 21 mai 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association le Réveil de Nogent Hand-ball pour l'animation d'une activité handball destinée aux enfants fréquentant les ateliers du soir des clubs de loisirs et découvertes, au titre de l'année scolaire 2015-2016, le prix global de cette prestation étant de 900 € TTC.

N° 15-153 du 26 mai 2015 : PASSATION d'un marché avec la société PARTENAIRES FINANCES LOCALES sise 96 boulevard de Sébastopol à Paris (75003) pour une analyse prospective des finances de la Commune sur la période 2016-2020 et la réalisation d'une étude sur les conséquences des flux financiers de la Métropole du Grand Paris. Le marché est arrêté selon les modalités suivantes :

- tranche ferme (phases 1 et 2) : 8 820 € TTC
- tranche conditionnelle : 6 480 € TTC
- coût journalier d'intervention supplémentaire :
  - chef de mission 1 200 € TTC;
  - travaux opérationnels : 960 € TTC,
  - experts : 1 080 € TTC;
  - réunion : 540 € TTC

N° 15-154 du 27 mai 2015 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un aspirateur de rue de marque Carre Galopin acquis en 2007, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 15-155 du 28 mai 2015 : ANNULATION de l'arrêté n°15-51 du 19 février 2015 autorisant la passation d'une convention avec l'UNMCT et passation d'une nouvelle convention avec ce centre de vacances pour l'organisation d'un mini-séjour à Vers-sur-Mer, du 20 au 24 juillet 2015, destiné à 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans et leurs deux accompagnateurs. Les prestations comprennent l'hébergement en pension complète et le transport pendant le séjour pour un prix total de 2 244,30 € TTC.

N° 15-156 du 28 mai 2015 : ANNULATION de l'arrêté n° 15-78 du 5 mars 2015 autorisant la passation d'une convention avec M. Romain Czaja pour une démonstration de freestyle football dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le prestataire ne pouvant honorer son engagement pour des raisons personnelles.

N° 15-157 du 28 mai 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Pierre-Alexandre PONANT domicilié 3 boulevard des Trois Croix à Rennes (35000), pour une démonstration de freestyle football et une initiation dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, le montant des ces prestations étant de 300 € TTC.

N° 15-158 du 28 mai 2015 : PASSATION d'une convention avec la société VERDIE sise 326 rue de la Ferronnerie – Bel-Air à Rodez (12 000) relative à l'organisation d'un mini-séjour à Londres, du 3 au 5 août 2015, pour 10 jeunes âgés de 15 à 17 ans et leurs deux accompagnateurs. Les prestations d'un montant de 3 789,14 € TTC comprennent le transport aller/retour en Eurostar, l'hébergement en auberge de jeunesse, les repas et les entrées à la Tate Modern, au British Museum et au Coca Cola London Eye.

N° 15-159 du 28 mai 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle au profit de l'association Arts en Mouvements domiciliée 2 bis rue des Deux-Communes à Vincennes(94300) pour la présentation d'un spectacle musical « *disco* » à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 15-160 du 28 mai 2015 : MISE A DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle au profit de l'auteur-compositeur Bastien pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 15-161 du 28 mai 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle au profit du groupe Smile Davis Band pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 15-162 du 28 mai 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle au profit du groupe ZNI pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 15-163 du 28 mai 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Vivaldi a dit domiciliée 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360) pour des prestations d'accompagnement musical dans le cadre de la présentation d'un conte musical préparé par les enfants de l'école élémentaire Guy Moquet, le prix de ces prestations étant de 2 700 €.

N° 15-164 du 2 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec la société SOBECA sise 581 avenue de l'Europe à Vert-Saint-Denis (77240) portant sur la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux télécom et de câblage, rues de Plaisance et du Maréchal Vaillant, pour un prix de 16 904,06 € HT (20 284,87 € TTC).

N° 15-165 du 2 juin 2015 : MISE À DISPOSITION, le 5 juin 2015, du salon d'honneur de l'hôtel de Ville au profit de la société MAGNÉTO PROD, dans le cadre du tournage de l'émission « *Un jour, un destin* », moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 750 €.

N° 15-166 du 3 juin 2015 : MISE À DISPOSITION, le 13 juin 2015, du salon d'honneur de l'hôtel de Ville au profit de la société ITV STUDIOS FRANCE, dans le cadre du tournage de l'émission « *4 mariages pour une lune de miel* », moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 600 €.

N° 15-167 du 4 juin 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la scène de l'hémicycle au profit du groupe OHEGAZ pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 15-168 du 4 juin 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Sud Jazz Productions domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140), pour une animation musicale avec l'orchestre Garden Party, le 13 juillet 2015, le prix de cette prestation étant de 5 027,81 € TTC.

N° 15-169 du 4 juin 2015 : PASSATION d'un contrat avec la sarl LBLG- La Bulle Expositions domiciliée 147b rue Dejean à Amiens (80000), pour la mise à disposition de l'exposition « *Phil Lacter mène l'enquête* » qui sera présentée du 16 novembre au 12 décembre 2015 à la bibliothèque municipale, moyennant une indemnité de location de 1 366 € TTC.

N° 15-170 du 4 juin 2015 : MISE À DISPOSITION du gymnase Gallieni au profit de l'association Réveil de Nogent Gymnastique, le 21 juin 2015, pour l'organisation d'une compétition (Challenge Brouard), le montant de la location étant fixé à 80 €.

N° 15-171 du 5 juin 2015 : PASSATION d'une convention avec le centre sportif UCPA de la base régionale de loisirs de Vaires-Torcy (77360) pour l'organisation au profit de 12 jeunes âgés de 13 à 16 ans, des activités catamaran et squash, le 9 juillet 2015. Le coût de ces prestations est de 400 € TTC.

N° 15-172 du 9 juin 2015 : DÉSIGNATION de Maître Manuel Delamarre, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, exerçant 109 rue de Sèvres à Paris (75006) pour représenter la commune dans le cadre du contentieux qui l'oppose à l'association EP<sup>2</sup>, le montant des honoraires étant fixé à 4 000 € HT (4 800 € TTC).

N° 15-173 du 9 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec la société J2C sise 187 bis rue du Ménil à Asnières-sur-Seine (92600) pour des prestations d'aménagement et de réparation des jeux extérieurs et des sols de sécurité, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 45 000 € HT.

N° 15-174 du 10 juin 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association France Lyrique domiciliée 23 rue des Bons Enfants à Montgeron (91230) pour l'organisation de l'animation « *Agnès Sorel* » dans le cadre de la Fête Médiévale, les 13 et 14 juin 2015, le prix de cette prestation étant de 1 600 € TTC.

N° 15-175 du 11 juin 2015 : PASSATION d'une convention avec la société ORIGINE FILMS sise 15 rue Philibert Roussy à Lyon (69004) pour la mise à disposition, moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 1 356,69 €, de la salle Charles de Gaulle et d'une partie de l'école primaire Val de Beauté, les 20 et 21 juin 2015, dans le cadre de la réalisation d'un court-métrage.

N° 15-176 du 11 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec la société AL SÉCURITÉ sise 17 boulevard Robert Thiboust à Serris (77700) pour réaliser des travaux d'équipement d'alarme intrusion et de vidéo-protection des bâtiments communaux et assurer la maintenance périodique de ces matériels, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N° 15-177 du 11 juin 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Age d'Or de France domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) relative à l'organisation de séances de contes à la bibliothèque municipale (5 demi-journées), pour un montant de 650 € TTC.

N° 15-178 du 11 juin 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64B rue de Chamigny à Fontaines (71150) relative à l'organisation des séances de contes « *les sacahistoires* » à la bibliothèque municipale (8 représentations), pour un montant de 1 100 € TTC.

N° 15-179 du 15 juin 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la société GAMES 270 sise 11 avenue Lucien Rémy à Pontault-Combault (77340), pour la location de divers matériels nécessaires à l'organisation de l'animation « *laser street* » proposée aux enfants fréquentant le club de loisirs découvertes Paul Bert, le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le prix de la prestation - incluant la présence de deux techniciens pour le montage de l'animation - étant de 715 € TTC.

N° 15-180 du 15 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec la société CRÉA3P sise 4 boulevard Gambetta à Nogent-sur-Marne pour des prestations de conseil, création et conception en matière de communication (affiches, magazine, site, invitations...), le montant annuel de commandes étant estimé entre 80 000 € HT et 270 000 € HT.

N° 15-181 du 15 juin 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la société LA BOITE NOIRE sise 34 rue Maurice Broglie à Aulnay-sous-Bois (93600), pour la location d'un écran 8m x 3m et d'une perchette de lest nécessaires à la projection d'un film réalisé par les enfants du club de loisirs-découvertes Val de Beauté, le 27 juin 2015, à l'hémicycle du Port, le montant de la location étant de 156,82 € TTC.

N° 15-182 du 16 juin 2015 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'un aspirateur de rue de marque Microvoirie acquis en 2003 et d'un transpalette électrique (1991).

N° 15-183 du 17 juin 2015 : APPROBATION de la convention à passer pour la mise à disposition à titre gratuit, à compter du 22 juin 2015, d'une place de stationnement dans le parking Paul Bert jusqu'à la régularisation de la vente définitive.

N° 15-184 du 17 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec le groupement des sociétés LAUNET domiciliée 22 avenue Blaise Pascal à Beauvais (60000) et PROCOTAIN sise parc d'activités Villette aux Aulnes à Mitry-Mory (77290) pour la réalisation de l'extension de la Maison des Associations, le montant des travaux étant fixé à 957 500 € HT (1 149 000 € TTC).

N° 15-185 du 18 juin 2015 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Rendez-moi mes sentiments domiciliée 17 avenue Gabriel Péri à Noisy-le-Grand (93160) pour une représentation, le 3 octobre 2015, à la bibliothèque municipale du spectacle « *Zigor et Gus* », le prix de cette prestation étant de 900 € TTC.

N° 15-186 du 18 juin 2015 : PASSATION d'un marché avec la société AGORA PLUS sise 159 rue Auguste Blanqui à Paris (75013) pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion des prestations à destination des familles, arrêté selon les modalités suivantes :

- acquisition et prestations associées (licences, formation...) : 64 100 € TTC
- hébergement et maintenance sur 3 ans : 33 251 € TTC

N° 15-187 du 19 juin 2015 : PASSATION d'un avenant n°7 prolongeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 20 juin 2011, pour un logement d'urgence d'une superficie de 58,24 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent, le loyer mensuel révisé étant fixé à 245 € et la provision pour charges à 60 €.

N° 15-188 du 19 juin 2015 : PASSATION d'un avenant n°3 prolongeant d'une durée d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 28 mai 2013, pour un logement d'urgence d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> situé 2 rue Thiers à Nogent, le loyer mensuel révisé étant fixé à 183 € et la provision pour charges à 35 €.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**